

République Française

Département du Gard

**Commune de
Saint Victor la Coste**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

25-194

OBJET : POLICE DE ROULAGE

Le Maire de la commune de SAINT VICTOR LA COSTE

Vu la loi modifiée n°82.231 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements des régions et notamment son article 25,

Vu le C.G.C.T. et notamment ses articles L2212-1, L2213-18 et L2213-18

Vu le code de la route et notamment son article R225

Vu la demande en date du 18/11/2025 par laquelle la société ATU-SAUR France CSP sise 21 rue Anita Conti à 56000 VANNES, demande l'autorisation d'effectuer des travaux pour fuite sur branchement AEP,

ARRETE

Article 1 : OBJET DE LA DEMANDE :

La société ATU SAUR France CSP est autorisée à faire ces travaux rue de la Combe.

Article 2 : DUREE DE LA REGLEMENTATION

Le présent arrêté sera applicable 2 jours du 19 au 20 novembre 2025.

Fermeture à la circulation.

Les droits des tiers seront préservés.

Article 3 : SIGNALISATION

La signalisation réglementaire sera mise en place conformément au code de la route avec balisage de sécurité et entretenue par les soins de l'organisateur.

Article 4 : ITINERAIRE DE DEVIATION :

- Néant.

Article 5 : RESPONSABILITE DU PETITIONNAIRE

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

Article 6 : INFRACTIONS

Les infractions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents ;

Article 7 : RESPONSABILITE DES CONDUCTEURS

Les conducteurs de véhicules devront se conformer strictement à la signalisation routière. En application de l'arrêté du 06.11.92 toute personne intervenant sur ce chantier devra revêtir un vêtement de signalisation à haute visibilité de classe 2 ou 3.

Article 8 : Ampliation sera transmise à :

- La société ATU-SAUR France CSP
- Mr l'Ingénieur des TPE Chef de la subdivision de VILLENEUVE LES AVIGNON
- Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie de LAUDUN
- Les services techniques de la commune.

Fait à St Victor la Coste le 18/11/2025

Madame Joëlle COLLOCA

Adjointe au Maire

